



CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 26 FEVRIER 2020 COMPTE RENDU

L'An DEUX MILLE VINGT, le 26 février à 18 h 30, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES CONVERGENCE GARONNE dûment convoqué, s'est réuni à PODENSAC sous la présidence de M. Bernard MATEILLE, Président.

Date de convocation : 20 février 2020.

Présents : Jean-Gilbert BAPSALLE, Line BARADUC, Eliane BERRON, Didier CAZIMAJOU, Jean-Jacques CHATELIER, Jean-Noël CLAMOUR, Dominique CLAVIER, Jean-François DAL'CIN, Serge DALIER, Bernard DANAY, François DAURAT, Jocelyn DORE, Mylène DOREAU, Bernard DREAU, Daniel DUBOURG, Laurence DUCOS, Maryse FORTINON, Jérôme GAUTHIER, Marc GAUTHIER, Michel LATAPY, Corinne LAULAN, André MASSIEU, Bernard MATEILLE, Laurence MEUNIER, Guy MORENO, Patricia PEIGNEY, Jean-Marc PELLETANT, Maguy PEYRONNIN, Sylvie PORTA, Alain QUEYRENS, Pascal RAPET (suppléant), Jean-Patrick SOULE, Mathieu TRUFFART.

Absents : Marie-Dolorès ANGULO, Jean-Claude BERNARD (pouvoir à L. MEUNIER), Dominique CAVAILLOLS, Lionel CHOLLON, Philippe DUBOURG (pouvoir à P. PEIGNEY), Christine FORESTIE, (pouvoir à J-G. BAPSALLE), Anne-Marie PENEAU, Jean-Claude PEREZ (pouvoir à D. CAZIMAJOU), Denis REYNE (pouvoir à F. DAURAT), Bruno TRENIT (pouvoir à L. BARADUC).

Secrétaire de séance : Sylvie PORTA.

Membres en exercice : 43

Présents au début du

Conseil : 33

dont suppléants : ... 1

Absents au début du

Conseil : 10

pouvoirs : 6

Point à l'ordre du jour	Numéro de délibération	Délibération	Sens de la décision	Résultats du vote
1	M2020/001	Motion de soutien au Département pour le respect impératif de l'autonomie fiscale et de la libre administration des collectivités		POUR : 36 CONTRE : 0 ABSTENTION : 3
2	2020/013	Services à la population - Protocole d'accord avec la Mission Locale des Deux Rives	Le Conseil Communautaire décide de verser en 2020 une participation financière de 2,52 € par habitant sur les bases du dernier recensement (32 895 habitants - population totale) soit la somme de 82 895,40 €. Il autorise Monsieur le Président à signer le protocole d'accord avec la Mission Locale des Deux Rives et à ordonnancer le mandatement de cette somme.	UNANIMITE
3	2020/014	Administration Générale - Contribution volontaire au SDIS de la Gironde	Le Conseil Communautaire approuve le versement d'une contribution intercommunale exceptionnelle au budget de fonctionnement du SDIS pour l'année 2020, fixée à 46 667,53 € pour la Communauté de communes Convergence Garonne et le projet de convention pour la seule année 2020. Il autorise Monsieur le Président à la signer et à solliciter les communes pour le remboursement de la contribution, conformément au tableau annexé à la délibération. Le Conseil Communautaire demande au SDIS de la Gironde une communication des scénarios prospectifs en termes d'adaptation des moyens à la croissance démographique.	UNANIMITE
4	2020/015	Administration Générale - Désignation d'un délégué à la protection des données mutualisé	Le Conseil Communautaire désigne Monsieur Joachim JAFFEL - Responsable administratif juridique et financier du Syndicat Mixte Gironde Numérique -Délégué à la protection des données mutualisé de la Communauté de communes Convergence Garonne et Monsieur Yan POUPOT en tant qu'agent de liaison avec Gironde Numérique et de coordination au sein de la Communauté de communes Convergence Garonne.	UNANIMITE
5	2020/016	Bâtiment - Autorisation de signature des conventions de mise à disposition des équipements sportifs de la Communauté de communes	Le Conseil Communautaire autorise Monsieur le Président à signer les conventions de mise à disposition du Gymnase de Cadillac ainsi que du stade et des vestiaires de Sainte-Croix-du-Mont.	UNANIMITE
6	2020/017	Budget - Budget Principal - Ouverture de crédits anticipée en section d'investissement n°1	Le Conseil Communautaire autorise Monsieur le Président à engager, liquider et mandater les dépenses suivantes sur le budget principal : - Opération 65-Documents d'urbanisme des communes (article 202) : * Nomination commissaire enquêteur - MEC PLU Portets pour 4 000,00 euros TTC ; * Publication prescription Modification simplifiée N°1 PLU Pujols sur Ciron pour 234,29 euros TTC ; * Publication approbation modification PLU Portets - SUD-OUEST pour 271,42 euros TTC ; * Publication 1 enquête publique mise en compatibilité PLU Portets - LE REPUBLICAIN (MEDIALEX) pour 679,45 euros TTC ; * Publication 2 enquête publique mise en compatibilité PLU Portets - LE REPUBLICAIN (MEDIALEX) pour 679,45 euros TTC ;	POUR : 34 CONTRE : 0 ABSTENTION : 5

			<p>* Publication (1 et 2) mise en compatibilité PLU Portets - LE REPUBLICAIN (MEDIALEX) pour 1314,34 euros TTC ;</p> <p>- Opération 73-Ile de Raymond (article 2031) : étude pour l'actualisation du Plan de Gestion de l'Ile de Raymond pour 29 960 € TTC ;</p> <p>- Opération 95-Villa Rosa (article 2313) :</p> <p>* Acquisition d'extincteurs Villa Rosa pour 668,64 € TTC ;</p> <p>* Connection au réseau de la Villa Rosa (prévision) pour 540 € TTC ;</p> <p>- Opération 72-Lac de Laromet (article 2128) : création d'un nouveau parcours d'accrobranche pour 21 000 € TTC ;</p> <p>- Opération 64-Acquisition foncière (article 2115) : acquisition bâtiment 17 cours Xavier Moreau (achat + frais de notaire) 100 000 € TTC ;</p> <p>- Opération 81-Parc informatique :</p> <p>* Acquisition de PC fixes pour 5 000 € TTC (article 2183) ;</p> <p>* Licences pour 1 100 € TTC (article 2051)</p> <p>- Opération 50-Achats matériels et équipements (article 2188) : acquisition d'électroménager 5 000 € TTC ;</p> <p>- Opération 87-Tourisme (article 2188) : achat d'un GPS GARMIN pour 500 € TTC ;</p> <p>Il dit que les crédits seront repris au budget primitif 2020.</p>	
7	2020/018	Budget - Budget Annexe Déchets Ménagers M4 avec TVA - Ouverture de crédits anticipée en section d'investissement n°1	<p>Le Conseil Communautaire autorise Monsieur le Président à engager, liquider et mandater les dépenses suivantes sur le budget annexe Déchets Ménagers M4 avec TVA :</p> <p>- Opération 90010- BA « Podensac » bacs à puces (article 2154) : Commande de bacs pour 5 100 € TTC ;</p> <p>- Opération 90009- BA « Podensac » Aménagement déchèterie de Virelade (article 2128) : travaux de voirie pour 22 665 € TTC.</p> <p>Le Conseil Communautaire dit que les crédits nécessaires seront repris au budget primitif 2020.</p>	UNANIMITE
8	2020/019	Budget - Budget Annexe GEMAPI - Ouverture de crédits anticipée en section d'investissement n°1	<p>Le Conseil Communautaire autorise Monsieur le Président à engager, liquider et mandater les dépenses suivantes sur le budget annexe GEMAPI :</p> <p>- Opération 200-Etudes de danger digues de Garonne (article 2031) : étude de danger digues Garonne (partie 2020) pour 13 800 € TTC ;</p> <p>- Opération 100-Berge de Garonne :</p> <p>* Article 2128 - Travaux berges Lestiac (enlever et débiter arbres) pour 5 118 € TTC ;</p> <p>* Article 2031 - Travaux berges de Garonne - investigations géotechniques pour 18 000 € TTC.</p> <p>Le Conseil Communautaire dit que les crédits nécessaires seront repris au budget primitif 2020.</p>	POUR : 37 CONTRE : 1 ABSTENTION : 1
9	2020/020	Déchets Ménagers - Délibération de principe portant sur la gouvernance et les modalités techniques et financières régissant le service de prévention et de gestion des déchets ménagers dans le cadre de l'étude d'harmonisation menée par la collectivité	<p>Le Conseil Communautaire prend acte des orientations exprimées par la commission et le Bureau des Maires en matière d'harmonisation et d'optimisation du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et il émet un avis favorable à la poursuite de l'étude de faisabilité sur la base des principes suivants :</p> <p>En matière de gouvernance et d'exercice de la compétence collective et traitement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - maintien de l'exercice de la compétence par la Communauté de communes sur les communes de la rive gauche - maintien de l'exercice de la compétence par le SEMOCTOM sur les communes de la rive droite (hors Sainte-Croix-du-Mont) - maintien de l'exercice de la compétence par le SICTOM Sud-Gironde sur la commune de Sainte-Croix-du-Mont - renforcement des actions de prévention sur les communes de la rive gauche où la Communauté de communes est compétente <p>En matière de financement du service :</p> <ul style="list-style-type: none"> - généralisation de la redevance incitative (sauf sur Sainte-Croix-du-Mont en raison de l'impossibilité pour le SICTOM Sud-Gironde de déployer les moyens spécifiques sur une seule commune de la Communauté de communes Convergence Garonne) - étude de l'opportunité de généraliser à l'ensemble des communes (sauf Sainte-Croix-du-Mont) les modalités d'application de la redevance incitative existantes sur la rive gauche, à savoir une redevance basée : <ul style="list-style-type: none"> - pour la part fixe sur la composition du foyer et/ou le volume du bac à ordures ménagères - pour la part variable sur la levée et la pesée (sauf cas particuliers où le système de pesée embarquée ne serait pas opérant : bacs enterrés, dénivelés de plus de 10%...) - sur un nombre déterminé de levées du bac à ordures ménagères incluses dans l'abonnement - sur un nombre déterminé de passages en déchèterie <p>En matière de modalités techniques de collecte :</p> <ul style="list-style-type: none"> - maintien des fréquences actuelles de collecte à savoir : <ul style="list-style-type: none"> - une collecte hebdomadaire en porte-à-porte pour les ordures ménagères (sauf cas particuliers type centre bourg de Cadillac ou collectes pour professionnels) - une collecte bimensuelle en porte-à-porte pour les recyclables secs hors verre (sauf cas particuliers type centre bourg de Cadillac ou collectes pour professionnels) - une collecte en apport volontaire pour le verre - maintien des collectes spécifiques existantes (pneus, encombrants en porte-à-porte, sapins...) ; <p>Ces principes pourront évoluer notamment en fonction des résultats de</p>	UNANIMITE

			l'étude de faisabilité technique.	
10	2020/021	Déchets Ménagers - Autorisation de signature de la convention avec l'éco-organisme de la filière du textile, du linge et de la chaussure (ECO-TLC)	Le Conseil Communautaire autorise Monsieur le Président à signer la convention avec l'éco-organisme Eco-TLC.	UNANIMITE
11	2020/022	Développement Economique - Attribution de subventions dans le cadre du règlement d'intervention et de soutien aux dynamiques économiques collectives - 1er semestre 2020	Le Conseil Communautaire attribue les subventions suivantes : - Commune de Lestiac-sur-Garonne - Création d'un carrelé pédagogique - subvention de 1 334,62 € ; - Club des deux rives - Organisation d'une conférence « Entrepreneons sereinement » - subvention de 4 000 € ; - Les Mont'ARTS - Création d'un café-épicerie (reprise du Montécruzien) - 1 000 € (Cette attribution de subvention est assortie d'une réserve : participation financière de la commune équivalente à celle de la CDC). Il autorise Monsieur le Président à mandater ces sommes et à signer tous documents relatifs à l'exécution de la délibération. Le Conseil Communautaire dit que les crédits nécessaires à la mise en œuvre de la délibération seront inscrits au Budget Principal.	UNANIMITE
12	2020/023	Développement Economique - Action collective de proximité (ACP)	Le Conseil Communautaire autorise Monsieur le Président à déposer la candidature ACP Sud Gironde auprès du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine et à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la délibération.	UNANIMITE
13	/	Enfance et Jeunesse - Subvention de fonctionnement à la crèche Croque-Lune	RETIREE DE L'ORDRE DU JOUR	
14	2020/024	Gens du voyage - Restitution du terrain mis à disposition par la commune de Portets dans le cadre du projet d'ETAPS	Le Conseil Communautaire accepte la résiliation de la convention de mise à disposition du domaine privé communal de Portets relatif à la partie du terrain cadastré Section E Parcelle n°4 et la restitution du terrain à la commune. Il dit que la résiliation prendra effet à compter de la publication des délibérations concordantes de la Communauté de communes et de la commune de Portets. Le Conseil Communautaire autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la délibération.	UNANIMITE
15	2020/025	Marchés Publics - Autorisation de signature de l'avenant au marché « Travaux de réfection de voiries communautaires 2018-2019 »	Le Conseil Communautaire autorise Monsieur le Président à signer l'avenant pour la substitution des travaux des voies VC2 et VC7 (Rue du Bourg) par des travaux sur la rue Barreyre à Virelade (-23,50 €HT sur le montant initial).	UNANIMITE
16	2020/026	Marchés Publics - Autorisation de signature de l'avenant au marché « Mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif »	Le Conseil Communautaire autorise Monsieur le Président à signer l'avenant annexé à la délibération pour un montant de 1 365 € HT. Il dit que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Annexe SPANC.	UNANIMITE
17	2020/027	Marchés Publics - Autorisation de signature des avenants au marché « Exploitation de la déchèterie de Virelade »	Le Conseil Communautaire autorise Monsieur le Président à signer les avenants sur les lots 2 (mise à disposition et évacuation des bennes) et 3 (traitement des déchets encombrants) pour modifier le lieu d'exutoire des déchets encombrants (La Pouyade). Il dit que les crédits seront inscrits au Budget Annexe Déchets Ménagers M4 avec TVA.	UNANIMITE
18	2020/028	Ressources Humaines - Renouvellement de la mise à disposition d'un agent de la commune de Cadillac-sur-Garonne à la Communauté de communes	Le Conseil Communautaire autorise Monsieur le Président à signer la convention de mise à disposition au profit de la Communauté de commune, annexée à la délibération, ainsi que toutes pièces afférentes. Il dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges seront inscrits au Budget Principal.	UNANIMITE
19	2020/029	SPANC - Modification n°2 du règlement du SPANC	Le Conseil Communautaire approuve le nouveau règlement du service public d'assainissement non collectif annexé à la délibération avec prise d'effet immédiate. Il approuve la mise en application effective des nouvelles modalités et il autorise Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à cette décision.	UNANIMITE
20	2020/030	Sport - Demande de subvention pour le projet CAP 33	Le Conseil Communautaire approuve le plan de financement détaillé dans la délibération. Il autorise Monsieur le Président à déposer les dossiers de demande de subventions pour le cofinancement des équivalents temps plein et pour la valorisation du chef de centre permanent auprès du Département de la Gironde. Il autorise Monsieur le Président à percevoir pour le compte de la Communauté de communes les subventions qui seront apportées.	UNANIMITE
21	2020/031	Tourisme - Modification du règlement d'utilisation des ports fluviaux de Cadillac-sur-Garonne et Portets	Le Conseil Communautaire modifie le règlement d'utilisation des ports fluviaux de Cadillac-sur-Garonne et de Portets de la Communauté de communes annexé à la délibération et applicable à compter du 1 ^{er} mars 2020. Il autorise Monsieur le Président à signer les documents permettant sa mise en œuvre et à inscrire les crédits budgétaires nécessaires à la mise en œuvre de la délibération.	UNANIMITE
22	2020/032	Tourisme - Modification des tarifs d'apportement au port de Cadillac-sur-Garonne	Le Conseil Communautaire vote les tarifs d'accostages pour les appointements de Cadillac-sur-Garonne et de Portets annexés à la délibération. Il autorise Monsieur le Président à signer les conventions d'utilisation des équipements fluviaux ainsi que tous les documents permettant la mise en œuvre de la délibération. Le Conseil Communautaire autorise Monsieur le Président à inscrire les crédits budgétaires nécessaires à la mise en œuvre de la délibération.	UNANIMITE

23	2020/033	Tourisme - Participation exceptionnelle au financement du projet « Aire de Terre des Graves » par l'association Route des Vins en Graves et Sauternes	Le Conseil Communautaire approuve la participation exceptionnelle de la Communauté de communes de 6 000 € pour le financement du projet « Aire des terres de Graves ». Il dit que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget principal. Il autorise Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.	UNANIMITE
24	2020/034	Tourisme - Autorisation de signature de la convention d'objectifs 2020-2021 avec l'Office de Tourisme du Pays de Cadillac et de Podensac	Le Conseil Communautaire approuve la convention d'objectifs 2020-2021 avec l'office de tourisme du Pays de Cadillac et de Podensac et il autorise Monsieur le Président à signer ladite convention et les éventuels avenants en lien. Le Conseil Communautaire attribue une subvention d'un montant à 187 000 € à l'office de tourisme. Il autorise le reversement de la totalité des produits de la taxe de séjour à l'office de tourisme du Pays de Cadillac et de Podensac, déduite de la part départementale. Il autorise Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la délibération. Il dit que les crédits nécessaires à la mise en œuvre de la délibération seront inscrits au Budget Principal.	UNANIMITE
25	2020/035	Voirie - Programme voirie communautaire 2019 - Demande de subventions au Département de la Gironde	Le Conseil Communautaire autorise Monsieur le Président à déposer le dossier de subvention auprès du Département de Gironde au titre des travaux sur voirie intercommunale sur la base du plan de financement détaillé dans la délibération.	UNANIMITE
Décisions du Président		<ul style="list-style-type: none"> • Liste des Déclarations d'Intention d'Aliéner. • Arrêté d'arrêt d'une régie de recettes auprès de la redevance Ordures Ménagères incitative de Lestiac-sur-Garonne, Paillet et Rions. • Attribution du marché « Etude pour l'actualisation du plan de gestion de l'Ile de Raymond » à l'association CISTUDE NATURE pour un montant de 29 960 € (tranche ferme + tranche optionnelle correspondant à des inventaires complémentaires). • Ré-adhésion à l'AMG et à l'AMF pour une cotisation 2020 de 2 203,97 € (0,02 € par habitant pour l'AMG et 0,047 € par habitant pour l'AMF). 		
Questions diverses		/		

A Podensac, le 27 février 2020,
Le Président,
Bernard MATEILLE

